

Avis d'ouverture d'un concours pour l'accès à la formation pour l'obtention du certificat d'aptitude à la profession d'avocat

Le ministère de la Justice annonce l'ouverture d'un concours pour l'accès à la formation pour l'obtention du certificat d'aptitude à la profession d'avocat les 17 et 18 avril 2015.

Les dossiers de candidature sont déposés, du 22 mars au 9 avril 2015, auprès des facultés de droit suivantes : Ouargla , M'sila, Blida², Batna, Constantine¹, Biskra, Oran, Sidi bel Abbes, Alger 1, Setif², Tizi Ouzou, Annaba, Tlemcen et Béjaia.

Conditions de participation au concours:

Tout candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité algérienne, sous réserve des conventions judiciaires,
- être titulaire d'une licence en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent,
- jouir de ses droits politiques et civils,
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur et aux bonnes mœurs,
- remplir les conditions d'aptitude physique et psychologique pour l'exercice de la profession.

Le dossier de candidature :

- Une demande manuscrite signée par le candidat,
- Un certificat de nationalité,
- Un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois (3) mois,
- Une photocopie du diplôme requis,
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois d'un médecin généraliste attestant que le candidat n'est pas atteint de maladies contagieuses ou de toute autre maladie qui entrave l'exercice de la profession,
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois d'un médecin spécialiste en psychiatrie attestant que le candidat n'est pas atteint de maladie mentale,
- Deux (2) photos d'identité,
- Un récépissé de versement des frais d'inscription (3000 DA).

Programme du concours :

1- Droit civil :

- les obligations,
- les droits réels et les droits accessoires,
- la responsabilité civile.

2- Procédure civile ou contentieux administratif

-Procédure civile :

- L'organisation judiciaire,
- L'action,
- Les voies de recours ordinaires et extra ordinaires.

- Contentieux administratif:

- L'action en annulation,
- L'action en réparation,
- La responsabilité administrative.

3- Droit pénal ou procédure pénale :

-Droit pénal :

- L'infraction,
- La peine,
- La responsabilité pénale.

- Procédure pénale :

- l'action publique,
- les attributions du parquet,
- l'enquête judiciaire.